



CONSULTATION

DISPOSITIF DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Présentation

La Fédération Française de Basketball (FFBB), fondée en 1932, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, délégataire d'une mission de service public, reconnue d'utilité publique.

La FFBB a notamment pour objet :

1. d'organiser, de diriger et de développer le Basketball, sous toutes ses formes, en France métropolitaine, dans les départements (DOM), les régions d'Outre-Mer (ROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et autres populations d'Outre-Mer ;
2. d'orienter et de contrôler l'activité de toutes les associations, unions d'associations, ou autres organismes à but lucratif, privés ou publics, s'intéressant à la pratique du Basketball ;
3. de représenter le Basketball français auprès des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des organismes sportifs nationaux et internationaux et, à ce titre, la France dans les compétitions internationales de Basketball ;
4. de défendre les intérêts moraux et matériels du Basketball français ;
5. d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du Basketball, et de favoriser l'accès à la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre d'activités de formation par apprentissage au sens du Code du travail.

La FFBB a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives et s'interdit, ainsi, toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la Charte Ethique du Basketball adoptée conformément à l'article L.131-15-1 du Code du sport.

Le 30 mars 2022, la FFBB a signé son contrat de délégation avec le ministère des Sports par le biais duquel elle réitère son implication – et son obligation contractuelle – dans la lutte contre toute forme de violence contre l'intégrité physique ou psychologique de ses membres et veille à maintenir un dispositif efficace de prévention, de détection et de traitement des faits de violence, discrimination, harcèlement, en s'appuyant notamment sur :

- La désignation d'un référent et d'un suppléant chargés de suivre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- La mise en place d'une stratégie de prévention des violences, incivilités et discriminations détaillant les leviers d'action, les cibles de ces actions et les moyens associés ;
- La mise en œuvre d'un système de signalements et la formalisation d'une procédure de traitement de ces signalements.

La FFBB est présidée par Monsieur Jean-Pierre SIUTAT et dispose statutairement d'un Bureau Fédéral, d'un Comité Directeur élu par l'Assemblée Générale.

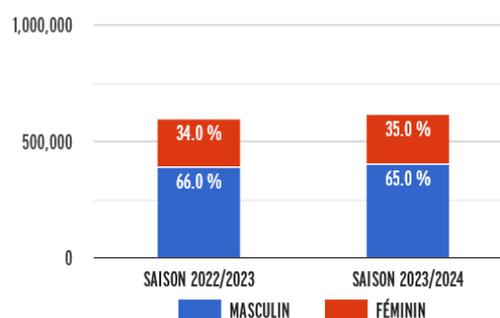
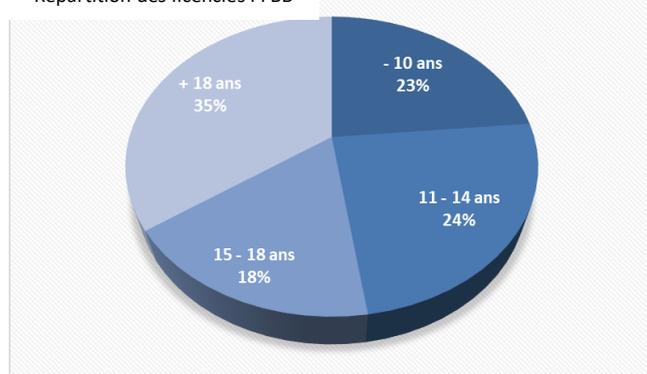
Pour développer et organiser ses missions sur l'ensemble du territoire national (Métropole et territoires ultramarins), la FFBB est représentée par des organismes déconcentrés dénommés : Ligues Régionales et Comités Départementaux/Territoriaux.

La FFBB regroupe :

- 20 Ligues Régionales dont 7 ultramarines
- 87 Comité Départementaux / Territoriaux
- Plus de 3 800 associations
- le total de licenciés clubs (socles) est de 615 834 au 10 juin 2024 (saison 2023/2024).

La FFBB gère 2 disciplines olympiques : Basket 5X5 et Basket 3X3

Répartition des licenciés FFBB



CONTEXTE

La FFBB tend à renforcer les mesures et procédures mises en œuvre pour prévenir et détecter les atteintes à la probité et en matière de protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs, vis-à-vis, notamment des violences sexistes et sexuelles.

Le Comité Directeur fédéral a notamment pris les engagements suivants :

- avoir un comportement personnel exemplaire, en paroles comme en actes, en matière d'intégrité et de probité ;
- promouvoir le dispositif anticorruption ;
- mettre en œuvre des moyens suffisants pour permettre d'atteindre l'effectivité et l'efficacité du dispositif ;
- permettre de sanctionner, le cas échéant, toute atteinte susceptible d'être qualifiée d'atteinte à la probité ; (...)

La FFBB a désigné plusieurs référents en application des dispositions du code du sport et a un traitement efficace en termes de remontées et de signalements en matière de violences sexuelles et sexistes, harcèlements, prévention du risque de manipulation sportive, ... notamment :

- **Référent honorabilité** (lutte contre les violences sexuelles)
 - Mis en place en mai 2020 ;
 - Page spécifique sur le site internet de la fédération afin de sensibiliser, de prévenir et de permettre tout signalement ;
 - Alias dédié « signalement@ffbb.com » ; (en place depuis le 28 septembre 2020, pour recueillir et

- traiter les signalements transmis à une Cellule FFBB composée de 4 personnes)
- Prise de contact et prise en charge des personnes.
- **Délégué intégrité** (prévention du risque de manipulation des compétitions sportives)
 - Mis en place depuis 2013
 - Page informative accessible sur le site de la FFBB avec un lien vers la plateforme française de lutte contre la manipulation des compétitions sportives « Signale ! » ;
 - Alias dédié « delegueintegrite@ffbb.com ».

Consciente des enjeux visant à la mise en œuvre de mesures et procédures pour prévenir et détecter les atteintes à la probité et à la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, confortée lors des échanges avec l'Agence Française Anticorruption, la FFBB entend suite à la réalisation d'une cartographie des risques de ses activités en 2023/2024, **mettre en place un dispositif de recueil des signalements conforme à la législation en vigueur.**

Par la création d'une plateforme unique, la FFBB souhaite améliorer son dispositif de recueil et traitement d'alertes tant relatif aux violences sexuelles, physiques, morales mais également pour tout ce qui a trait à la probité.

OBJET DE LA CONSULTATION

La FFBB entend mettre un place un dispositif de recueil des signalements conformes aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 et les textes d'applications.

Par la mise en place de ce dispositif, la FFBB entend pouvoir recueillir ces derniers à partir d'une plateforme dont l'accessibilité serait notamment présente sur la page d'accueil du site internet fédéral (dont la refonte est en cours pour une mise en service à compter du 1^{er} juillet 2024).

Les thématiques répertoriées/identifiées lors du signalement (champ évolutif) :

- Violences sexuelles
- Autres violences, atteintes aux personnes (bizutage, harcèlement, violence physique ...)
- Discriminations
- Corruption/tentative de corruption
- Conflit d'intérêt
- Autres (*dans cette hypothèse le signalement devra être précisé*)

Sur les modalités de traitement des alertes / confidentialité, la réception de celles-ci sera transmise au Service Intégrité Conformité de la FFBB (1^{er} filtre).

SUR LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Mardi 02 juillet 2024 à 12h00	Date limite de retour des propositions
Début juillet 2024	Choix du prestataire retenu
Mi-juillet 2024	Développement de la plateforme
Au plus tard au 15 septembre 2024	Mise en service de la plateforme – début saison 2024/2025

MODALITÉS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est adressée aux entreprises référencées qui proposent des solutions type plateforme « prête à l'emploi » et ce, tant pour des raisons de facilité d'accès que par sécurité dans le respect des dispositions légales et des recommandations/du référentiel de la CNIL.

La consultation est publiée sur le site internet de la FFBB :
https://www.ffbb.com/ffbb/consultations_mise-en-concurrence

Un courriel de consultation sera envoyé simultanément aux candidats potentiels.

Devra être joint :

- Une lettre de candidature mentionnant les informations suivantes :
 - Nom ou raison sociale du candidat ;
 - Forme juridique de la société ;
 - Domicile ou siège social ;
 - Numéro de téléphone ;
 - Adresse de courrier électronique ;
 - Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou tout autre numéro d'enregistrement auprès d'un registre national ;
 - Numéro SIREN et code d'activité économique principale ;
 - Nom et fonction du mandataire social/représentant légal.
 - Le pouvoir de la personne habilitée à représenter le candidat
 - Certificat de qualification professionnelle

Chaque candidat devra transmettre **sa proposition technique et financière** en précisant les éléments suivants :

- Les capacités du candidat à accompagner la FFBB ;
- Le planning global et détaillé (phases, livrables, validations, etc.) ;
- Les expertises mobilisées sur le présent projet et la méthodologie ;
- Les références et expériences du candidat sur des projets similaires ;
- La constitution de l'équipe projet et leur présentation (parcours, expertise compétence).

- L'obligation de respecter les obligations légales en vigueur pour le développement du dispositif, notamment la loi du 21 mars 2022 (dite « Wasserman »), la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin 2 ») et la réglementation relative aux données personnelles (CNIL – RGPD) ;
- Présenter la mise en œuvre du dispositif avec les possibilités qui peuvent être développés comme : comment fonctionne le workflow de traitement des alertes, la gestion de l'anonymat, messagerie sécurisé / confidentialité ;
- Possibilité de faire évoluer le champ des thématiques répertoriés ;
- Une proposition de maintenance informatique et évolutive (phase de tests avant déploiement/communication) ;
- Une présentation des dispositions liées aux données personnelles (hébergement etc.)
- La structure dispose-t-elle d'une certification ?

- Une proposition financière comprenant l'ensemble de la réalisation de la prestation attendue, entièrement rédigées en langue française et les prix sont donnés en EURO HT et TTC.

Le candidat peut proposer des options ou variantes dans sa réponse à la présente consultation.

La FFBB se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des propositions, des modifications au présent dossier.

La remise des éléments doit être effectuée au plus tard le mardi 02 juillet 2024 à 12h00.

Les éléments devront être adressés selon les formats suivants :

- en format dématérialisé, par voie électronique, à l'adresse suivante :

copilafa@ffbb.com

Ou

- en format papier, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à l'attention de :

Fédération Française de BasketBall

COPIL AFA

117 rue du Château des Rentiers

CS 91528

75647 Paris Cedex 13

Pour toute demande d'information complémentaire, le candidat peut adresser sa demande à copilafa@ffbb.com. Les réponses indiquées aux questions posées seront mises en ligne sur la page dédiée susmentionnée du site internet de la FFBB

En cas de candidature incomplète, la FFBB se réserve le droit de solliciter éventuellement le candidat pour fournir les compléments dans le délai qui lui sera fixé.

Les candidats pourront être auditionnés afin d'exposer et présenter leur proposition.

Le choix de la proposition retenue sera notifié par courrier électronique au candidat concerné.

Chaque candidat dont la proposition a été refusée sera informé par courrier électronique dans les meilleurs délais.

Le candidat s'engage à tenir comme strictement confidentiel et, par conséquent, à ne pas divulguer à des tiers, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, toute information et documents portés à sa connaissance dans le cadre de la présente consultation.

Par ailleurs, la FFBB s'engage à tenir comme strictement confidentiel les candidatures transmises.